



LA LETTRE D'ETREPIGNEY



Journal d'information communal, à parution irrégulière

Numéro 3 - Juin 2014

Cette troisième lettre est un peu plus étoffée ; elle suit de quelques jours le dernier conseil municipal. Elle est encore perfectible mais reflète bien notre état d'esprit. En effet vous retrouverez notre volonté d'informer et d'impliquer les habitants dans la vie communale à travers les comptes-rendus de commissions qui ont débuté leurs travaux. Avant la fin de la semaine, deux autres commissions auront commencé à travailler sur des projets importants puisqu'il s'agira d'avancer sur le dossier eaux pluviales et sur la réfection des routes. Vous retrouverez aussi notre esprit combatif à propos de la démarche pour l'école. Nous touchons presque au but mais il ne faut pas crier victoire trop vite et rester vigilant.

Nous commençons d'agir sur le cadre de vie de notre commune à travers le fleurissement des fontaines mais il ne faudrait pas le gâcher par des dépôts sauvages de déchets. Je serai ferme sur ce sujet et n'hésiterai pas à sanctionner les contrevenants. Si chacun fait un petit effort, le village n'en sera que plus agréable.

Enfin j'ai beaucoup apprécié l'état d'esprit qui régnait au cours de la randonnée des Riottes le 8 juin. Cette convivialité est le reflet du mieux vivre ensemble que nous voulons favoriser.

Didier Perez

Dans ce numéro :

Edito du Maire

P.1 Horaires de la mairie

Concours 2014 des maisons fleuries

P.2 et 3 Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juin

P.4 Déchets

P.5 Initiative pour l'école

Réforme des rythmes scolaires

P.6 Comptes-rendus des commissions

P.7 Quelques dates à venir

P.8 Règlement du concours et inscription

On vous en avait parlé dans la précédente Lettre : notre nouvelle secrétaire de mairie est arrivée ! Les horaires d'ouverture au public sont modifiés et élargis. A partir du 1er juillet 2014, vous serez accueillis par Angéline Pasteur :

Le lundi de 11h00 à 13h00 et de 16h00 à 18h30

Le mercredi de 10h00 à 12h00

Le vendredi de 10h00 à 13h00

Dorénavant, le secrétariat sera fermé le samedi mais vous pouvez rencontrer les élus lors de leur permanence de 10h à 12h.

Concours 2014 des maisons fleuries

Ça se précise !

Déjà un certain nombre d'inscrits, mais il n'est pas trop tard, la date limite pour les inscriptions a été repoussée au 30 juin.

Vous trouverez en dernière page de cette *Lettre* le règlement du concours et si nécessaire, un bulletin d'inscription.

De nombreuses maisons sont déjà fleuries alors soyez nombreux à participer, pour le plaisir ...et pour gagner un des lots en jeu ! La remise des prix sera l'occasion d'une petite réception amicale à l'automne.

Séance du conseil municipal du 10 juin 2014

(Étaient présents les 11 élus)

Désignations :

1°/ Désignation des membres de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Cette instance est une obligation nouvelle depuis le passage de la Communauté de Communes Jura Nord en fiscalité directe au 01/01/2014.

Le rôle de la commission est d'évaluer les charges résultant des transferts de compétences réalisés au profit de Jura Nord.

Candidats proposés : Titulaire : Frédéric BREGAND

Suppléant : Nicolas GEY

A l'unanimité (Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0)

2°/ Désignation des membres de la Commission communautaire des impôts directs (CCID)

Elle a pour rôle l'évaluation foncière des locaux commerciaux et bien divers assimilés, ainsi que des établissements industriels sur le territoire de Jura Nord.

Candidats proposés :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière non bâti	Taxe foncière bâti
Titulaire :	Frédéric SIGNORI	Laurent CHENU	Sabrina CHAPUIS
Suppléant :	Nicolas GEY	Jean-Paul ROY	Jérôme GOUSSET

A l'unanimité (Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0)

3°/ Désignation des membres du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Cet organisme paritaire est une association au service des agents de la fonction publique territoriale. Il leur propose une offre de prestations en matière sociale, culturelle et sportive.

La commune a l'obligation de désigner 2 membres puisqu'elle embauche un agent non titulaire mais en poste depuis plus de 2 ans.

Collège des élus : Didier PEREZ

Collège des agents : Angeline PASTEUR

A l'unanimité (Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0)

Personnel :

4°/ Recrutement d'une secrétaire de mairie à temps partiel

Contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable 1 fois

A compter du 1er juillet 2014

Durée hebdomadaire : 17h00

Indice but : 337 - Indice majoré : 319

Après en avoir délibéré, vote à l'unanimité (Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0)

Bois :

5°/ Contrat de façonnage pour 390 m³ de bois au tarif de 16,50 € le m³ à signer avec M. LABOUREY concernant les plusieurs parcelles.

Après en avoir délibéré, vote à l'unanimité (Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0)

6°/ Travaux à réaliser par l'ONF

Diverses prestations concernant différentes parcelles :

- ouverture de cloisonnements (parcelles 25, 32R et 25)
- dégagement manuel d'une parcelle (71)
- entretien réseau de la desserte, (28, 29, 48 et 49)

pour un montant total de 9731,00 € HT, soit 10.812,44 € TTC (TVA à 10%)

Après en avoir délibéré, et décidé de ne pas retenir l'épuration de certains bords de voirie , vote à la majorité (Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1)

Eau / assainissement :

7°/ Facture eau/assainissement 2014 :

L'acompte demandé au printemps 2014 a été minoré par erreur ; il ne correspond pas comme prévu à 50% du total de la facture de l'année n-1 mais seulement à la moitié de la consommation.

Afin que le solde à payer à l'automne ne soit pas trop élevé, il est proposé d'émettre immédiatement une 2^{ème} facture d'acompte pour atteindre les 50%.

Après en avoir délibéré, vote à l'unanimité (Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0)

Divers :

8°/ Remboursement : suite au vandalisme d'ampoules de candélabres, il va être demandé à l'auteur du bris d'une ampoule de rembourser la commune.

Après en avoir délibéré, vote à l'unanimité (Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0)

9°/ Chemin de l'Association foncière : présentation d'une convention de mise à disposition gratuite par l'association foncière à la commune d'un chemin reliant le village à Cinq Cens (Val Fleuri). Le chemin d'exploitation n°1 qui n'était plus utilisé depuis plusieurs décennies va être remis en état par la commune. Il sera réservé à un trafic exclusivement piétonnier et cycliste.

Après en avoir délibéré, vote à l'unanimité (Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0)

Informations diverses :

Compte-rendu par Sabrina Chapuis de la réunion de la Commission Patrimoine-Environnement-Embellissement du 19 mai. → **Voir détail du compte-rendu en page 6**

Compte-rendu par S. Chapuis de la réunion du CCAS du 21 mai. → **Voir détail du compte-rendu en page 6**

Présentation d'un projet de protection d'une parcelle de chênes

Présentation du projet de modification du contrat de location de la salle des fêtes

Station d'épuration :

- Vidange de l'ancienne station d'épuration prévue les 12 et 13 juin

- Un escalier en métal a été récupéré par l'ACCA. Il est suggéré à l'association des chasseurs de faire un don du montant de leur choix au CCAS.

Le reste des parties métalliques de la station sera revendu après démontage à un récupérateur de matériaux au profit de la commune.

Bassin d'orage : le fonctionnement de sa pompe reste problématique. L'entreprise qui l'a installée est venue changer un composant mais le problème subsiste. Le maître d'œuvre (IRH) et l'entreprise doivent revenir sur le site.

Déchets déposés au bord du Doubs :

Compte-rendu au Conseil Municipal de la réunion du 19 mai sur site entre la Police de l'eau, M. Plumet, propriétaire, et Le maire, concernant les dépôts illégaux constatés sur un terrain longeant le Doubs (au bout du chemin du Pontot). Après discussion, l'infraction ne sera finalement pas sanctionnée par une amende ; cependant le propriétaire a l'obligation de nettoyer le terrain et de le clôturer afin que personne ne vienne plus déposer de déchets dans cette zone.

Dates des prochaines commissions :

- Bâtiment-Voirie-Sécurité : 19 juin à 20h30
- Eau-assainissement : 24 juin à 20h30

(Fin de la séance du Conseil Municipal)

Précision :



Décharge interdite !

Pour faire suite à l'information donnée au Conseil Municipal, il faut savoir que le « trou » situé au bout du chemin du Pontot est une « morte » du Doubs, située en zone rouge du Plan de Prévention du Risque d'Inondation. De ce fait il est strictement interdit de déposer quoique que ce soit dans cette zone sous peine d'amende. Depuis plusieurs années certains habitants du village déposent, sans connaître cette interdiction, des déchets verts et gravats de toute sorte. Les agents de la police de l'eau et la DDT qui ont constaté des dépôts de matériaux dangereux pour l'environnement notamment de l'amiante (plaques de fibrociment détériorées) ont décidé de réagir en convoquant le propriétaire du terrain, M. Plumet Jean et le maire pour constater l'infraction.

Après discussion avec les représentants de la DDT, une entente a heureusement été possible évitant à M. Plumet de payer une amende. Néanmoins il doit à sa charge « nettoyer » ce trou et poser une clôture pour en interdire l'accès.

Nous faisons appel à votre sens civique et dorénavant ne plus déverser quoique que ce soit à cet endroit.

A cette occasion, il est rappelé à tous les habitants l'**interdiction de déposer des déchets**, y compris verts, dans la nature.

Le problème se pose également sur la site de la station d'épuration, également classé en zone rouge PPRI. Les remblais stockés temporairement par une entreprise vont servir prochainement à combler l'emplacement de la cuve, après la démolition de la station. Ce n'est en aucun cas le commencement d'une décharge sauvage comme certains ont eu tendance à le penser ! A deux reprises déjà, nous avons demandé à l'employé communal de nettoyer cette zone. Nos déchets, quels qu'ils soient, n'ont rien à faire dans la nature.

La déchetterie de Dampierre (à 6 km) accepte gratuitement tous vos déchets, notamment gravats, déchets verts, tout venant.

Horaires d'ouverture en été (du 04/04 au 29/10)

mardi : 13h30 - 18h00

mercredi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 18h00

jeudi : 13h30 - 18h00

vendredi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 18h00

samedi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 18h00

Les horaires d'ouverture sont larges, l'accueil agréable, alors plus d'excuses pour les dépôts faits n'importe où !

Initiative pour l'école :

A la rentrée prochaine, l'effectif prévu à Etrepigney est de 53 enfants (51 cette année), ce qui est beaucoup trop pour 2 classes (surtout avec une classe de 4 niveaux) mais pas assez pour 3 classes. L'arrivée de 2 ou 3 enfants de plus permettrait d'obtenir l'ouverture d'une troisième classe. Il suffirait que l'école de la Bretenière soit rattachée à Etrepigney, ce qui automatiquement entraînerait le transport scolaire assuré par le Conseil Général vers Etrepigney. La possibilité serait laissée bien entendu aux enfants déjà scolarisés à Orchamps d'y rester. Ce rattachement est possible et il sera de la compétence de la CCJN mais seulement à partir de septembre.

Dès la première réunion à la Communauté de Communes Jura Nord, le maire et son adjoint délégué ont interpellé le maire de la Bretenière pour demander le rattachement de cette commune à l'école d'Etrepigney. Rappelons qu'aujourd'hui la majorité des enfants de la Bretenière vient déjà à Etrepigney.

Cette démarche a été expliquée au maire d'Orchamps et au président du SIVOS Jean Moulin dont dépend la Bretenière. Il semblait qu'une discussion était possible. Le maire a pris un rendez-vous avec le président du SIVOS Jean Moulin et la directrice de l'école d'Orchamps. Or il s'avère que la volonté d'Orchamps est plutôt de prendre des enfants d'Etrepigney pour permettre à l'école d'Orchamps d'ouvrir une 8^{ème} classe !

Le maire a également rencontré le président de la CCJN pour lui exposer la démarche. Ce dernier a exprimé son soutien à notre démarche mais il ne souhaite pas aller contre la volonté du maire de la Bretenière qui avait demandé il y a 6 ans le rattachement de son école à Orchamps.

Pourtant les choses ont changé depuis cette époque. L'école d'Etrepigney a été rénovée. Cette année un gros effort financier va être fait pour améliorer l'environnement matériel des enfants. Une enveloppe de 20.000 euros va servir à l'achat d'ordinateurs portables pour les enfants et de vidéo-projecteurs interactifs, à refaire à neuf la bibliothèque, racheter des livres ou encore des jeux de cour, permettant ainsi d'offrir une qualité d'accueil rivalisant largement avec celle d'Orchamps où la bibliothèque est vétuste autant que les ordinateurs sont vieux...

Le combat s'engage ! Le maire entreprend des démarches auprès des parents d'élèves de la Bretenière afin de leur exposer les avantages d'inscrire leurs enfants à Etrepigney, notamment pour les petits qui rentreront l'année prochaine en maternelle. Si vous connaissez dans votre entourage des familles de villages voisins susceptibles d'inscrire l'année prochaine leurs enfants chez nous, n'hésitez pas à contacter le maire pour qu'il puisse essayer de les convaincre. Il reste très peu de temps mais peu d'enfants à inscrire pour ouvrir une troisième classe !

Réforme des rythmes scolaires

A la rentrée de septembre, les enfants iront à l'école le mercredi matin. En échange de cette demi-matinée d'apprentissage supplémentaire la réforme prévoit d'alléger les journées scolaires par un temps d'activité péri-éducatif (TAP) d'une durée équivalente, soit 3h00.

Le Conseil d'école d'Etrepigney a choisi de regrouper tout ce temps sur une seule plage horaire, qui sera le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Ce TAP se déroulera sur Etrepigney, sans doute dans la salle des associations mise à disposition par la commune ; il sera gratuit pour les familles et organisé matériellement par Jura Nord. Ce fonctionnement est prévu pour une première année à l'issue de laquelle un bilan sera fait.

Comptes-rendus des commissions :

Réunion du 19 mai de la commission « Patrimoine-Embellissement-Fleurissement »

Liste des membres : Sabrina Chapuis (vice-présidente), Frédéric Brégand, Jean-Paul Roy, Marc Brun, Ginette Jupille, Isabelle Piganiol, Cécile Perez, Alexandre Balloch, Didier Perez

Fleurissement du village : un inventaire des lieux à fleurir a été réalisé. Dans un premier temps il est convenu de demander le fleurissement des lavoirs de l'église et de la rue de la Chirelle, des fontaines de la rue de l'église et du Baccu. Les membres de la commission disponibles le jour de la plantation seront aidés par des habitants bénévoles du village. L'entretien et l'arrosage sera laissé aux bons soins de l'employé communal avec le soutien des membres de la commission en cas de vacances et de fortes chaleurs.

Cet automne la commission présentera au conseil municipal un projet pour le fleurissement durable des entrées du village (arbustes et plantes vivaces).

L'année prochaine un projet en partenariat avec l'école pour la réalisation des plants sera également présenté.

Concours des maisons fleuries : Gamm Vert, partenaire unique, nous propose 4 lots sous forme de bons d'achats (150, 75, 50 et 30 euros) ainsi qu'un sac de terreau pour chaque participant.

«Chantiers à réaliser» : La commission évoque les projets suivants, donnant de nombreuses pistes de travail pour les mois, voire années à venir :

- participation au réaménagement du site de la station d'épuration après destruction. Plusieurs idées sont évoquées comme l'aménagement de l'endroit avec tables et bancs permettant aux cyclistes, piétons et habitants de s'arrêter. Il est évoqué la plantation de 2 arbres fruitiers pour faire un « verger découverte » pour les écoliers, la mise en place de palissades pour « cacher » les containers à verre et papier. Une réunion avec les autres commissions pouvant intervenir sur ce site est souhaitée.
- problème esthétique lié à la butte de la pompe de refoulement des eaux usées (rue du Moulin). Chaque membre réfléchira à de possibles projets d'aménagement qui seront présentés lors d'une prochaine réunion.
- mur du lavoir de la rue de la Chirelle : à restaurer ?
- mise en place de bancs à différents endroits du village avec la remise en état du banc de la Croix.
- restauration de la fontaine du Pré des fontaines. Contact à prendre avec plusieurs organismes pour connaître les aides possibles.
- nettoyage de la Doulonne (au niveau du Pontot) et des berges de la Chirelle : avec une journée « nettoyons la nature », si possible cet été
- compostage communal : l'idée est évoquée de mettre en place 2 bacs de compostage.

Réunion du 21 mai de la commission CCAS

Liste des membres : Sabrina Chapuis (vice-présidente), Françoise Martin, Chantal Pizard, Ginette Jupille, Pina Brégand, Didier Perez.

Présentation rapide du rôle d'un CCAS tel que défini par la loi.

Pour la commune d'Étrepigny les axes d'action sont présentés avec une attention toute particulière donnée aux anciens. Il sera donc proposé de continuer la distribution des colis de Noël et un repas.

De nouvelles idées sont présentées :

- Atelier santé (conférence-débat avec goûter sur des problèmes de santé publique comme la prévention des chutes, le diabète...)
- Organisation d'un thé dansant
- Passage régulier chez les anciens avec par exemple la distribution d'un brin de muguet de la forêt pour le 1er Mai
- Rencontres inter-générationnelles autour de différents projets : fleurissement, patrimoine (musée, forêt, poterie), activités culinaires et de loisirs (crêpes party, concours de quilles, loto, peinture, pique-nique, atelier mémoire...)

- Journée « coup de mains » avec un repas en fin de journée

Pour l'année à venir il a été proposé :

- d'augmenter le budget pour le repas et colis à 27 € par personne
- organiser un thé dansant au mois de septembre avec le concours de M. Siclet pour l'animation. Une réunion préparatoire aura lieu au mois de juillet
- atelier santé au mois de mars prochain
- passage le 1er mai 2015 avec du muguet, ce qui correspondra à une activité par trimestre.

La commission se propose de réaliser un sondage pour connaître le choix des anciens entre le repas et le colis de Noël, et la date ou la saison souhaitée pour ceux qui choisiraient le repas.

Quelques dates à venir :

Vide-maison à Etrepigny

La famille Van Cauberg, qui quitte notre commune, organise un vide-maison, au 2 rue Joseph Martin, les **21 et 22 juin**. A acheter : meubles, vaisselle, etc.

Festivités de la Saint-Jean

Le Comité des Fêtes propose une animation à l'occasion de la fête de la Saint-Jean, le **samedi 21 juin**, de 14h00 à 2h00 du matin.

Au programme : Concours de quilles, concours de pétanque, repas franc-comtois à 20h00, musique avec la batterie-fanfare Etrepigny-Ranchot (20h30) puis le groupe Oniris d'Etrepigny (21h30) et à la nuit tombée, le traditionnel feu suivi d'un bal en plein air sur parquet.

Kermesse de l'école

Le 27 juin, à partir de 17h00

La kermesse commence par un défilé déguisé des enfants (et des parents qui le souhaitent) dans les rues du village. Les enfants pourront ensuite participer aux traditionnels jeux d'adresse et gagner des lots. Buvette. Réservez votre repas pour un moment convivial à partir de 20h00 auprès de l'école au 03.84.81.25.79 ou de Pina Brégand 03.84.71.39.09 ou 06.73.57.72.41.

Exposition de peinture à la Chapelle de Ranchot

Jean-Jacques Navarro expose ses peintures, pastels et dessins « Femmes, fleurs et paysages » du **12 au 17 juillet**

Exposition ouverte le samedi, dimanche et lundi de 14h à 20h et le mardi, mercredi et jeudi de 16 à 20h00.

ATTENTION

Coupage de courant pour travaux

Le mardi 24 juin de 9h00 à 12h00

(tout le village sauf Cinq Cens)

Règlement du concours des maisons fleuries

Article 1 : Présentation

Etrepigny organise un concours annuel des maisons fleuries.

L'objectif est de favoriser le fleurissement du village, en complément de l'effort réalisé par la Commune, afin d'offrir aux habitants un cadre de vie encore plus agréable.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles d'une rue ou d'une voie passante.

Les candidats acceptent que leurs créations florales soient prises en photo ou filmées. Ils autorisent leur éventuelle publication, ainsi que la proclamation du palmarès dans la presse ou sur Internet.

La participation à ce concours est gratuite.

Article 3 : Inscription

La participation peut se faire directement à l'accueil de la Mairie, par mail à l'adresse suivante : mairieetrepigny@orange.fr ou à l'aide du coupon découpé ci-dessous, déposé dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Article 4 : Jury et critères de sélection

Le jury est composé de membres du Conseil Municipal et d'un professionnel de l'horticulture.

Toutes les créations florales ayant fait l'objet d'une inscription seront vues par le jury à une date volontairement non annoncée, dans la première quinzaine du mois de juillet.

Le jury attribue une note à chaque réalisation, en fonction des critères suivants :

- répartition du fleurissement sur l'ensemble de la maison, de la façade ou du jardin
- harmonie des couleurs et des volumes
- originalité

Les réalisations seront jugées depuis la voie publique.

Le jury est seul juge et ses décisions sans appel.

Article 5 : Dotation

Les prix seront distribués sous forme de bons d'achat à valoir dans le magasin *Gamm Vert* de Saint-Vit.

1er prix : 150 €

2ème prix : 75 €

3ème prix : 50 €

4ème prix : 30 €

Tous les autres participants non classés recevront un sac de terreau de plantation.

Les lots ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie.

Article 6 : Remise des prix

Les participants seront invités à la remise officielle des prix. Le palmarès sera dévoilé lors de cette cérémonie.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Bulletin d'inscription au concours 2014 des maisons fleuries

Nom :

Prénom :

Adresse de la réalisation florale :

Je souhaite participer au concours et j'en accepte le règlement.

A Etrepigny, le

Signature :